

## ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE UNIQUE ET UTILE ? DEVIENS VOLONTAIRE À LA VILLE DE REIMS

Tu as entre 18 et 25 ans\* et tu souhaites t'engager au service des rémois, donner de ton temps, vivre une expérience utile pour toi et pour les autres ?

La Ville de Reims propose des missions dans le cadre du programme du service civique volontaire.

- Dates : du 4 novembre 2024 au 30 juin 2025 (8 mois)
- Durée hebdomadaire : 26 heures

Nos critères de sélection sont la **motivation** et l'envie de **s'investir pleinement** dans une **mission d'intérêt collectif** pendant plusieurs mois.

Retour du dossier :

**Direction de la Jeunesse**

**3 rue des orphelins ou [actionsjeunesse@reims.fr](mailto:actionsjeunesse@reims.fr)**

\* 30 ans pour les personnes en situation de handicap



## Le service civique à la Ville de Reims c'est...

Un engagement citoyen et solidaire : s'engager au service du bien commun, donner de son temps à la collectivité, être utile et agir concrètement pour et auprès des habitants, vivre une expérience humaine.

Une expérience unique et utile : s'engager par l'action, tisser du lien avec la population, accompagner des publics, participer à des animations et à des projets.

Un cadre d'engagement dans lequel on peut : gagner en confiance, en compétences, prendre le temps de réfléchir à son propre avenir, tant citoyen que professionnel, côtoyer des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et prendre conscience de la diversité de notre société.

### **Être volontaire en service civique à la Ville de Reims, c'est partager son temps entre mission, formations, actions collectives et préparation à l'après service civique.**

Le temps d'engagement hebdomadaire est d'environ 26 heures et est réparti comme suit :

→ **24 heures hebdomadaires** en moyenne sur la **mission** choisie

→ **2 heures hebdomadaires** réservées à des **temps collectifs obligatoires** (principalement le jeudi)

#### **Les temps collectifs**

Tout au long des huit mois, les jeunes engagés en service civique partagent des temps collectifs :

=> Formation civique et citoyenne

=> Réalisation d'actions collectives

=> Accompagnement au projet d'avenir

#### La formation civique et citoyenne

La formation civique et citoyenne est un module obligatoire pour tout volontaire en service civique (quelle que soit sa structure d'accueil). Elle comprend :

- la formation de prévention et secours civiques de niveau 1

- des temps de sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté

Nous concevons ces temps de formation comme des moments où les volontaires peuvent se retrouver, échanger, réfléchir et débattre sur des sujets variés, à travers des ateliers, des rencontres, des retours d'expériences... De nombreux partenaires sont associés à l'élaboration de ces journées afin d'apporter leurs compétences/connaissances et enrichir les discussions.

#### Les actions collectives

Ce sont les moments où tous les volontaires participent à des événements portés par la Ville de Reims ou ses partenaires.

#### L'accompagnement au projet d'avenir

La Ville de Reims accompagne les volontaires dans leur réflexion sur l'après service civique.

Ainsi, des temps collectifs sont proposés autour de la valorisation du parcours d'engagement, la recherche d'emploi/de formation, des ateliers CV et lettre de motivation,...

Il est également possible de solliciter un accompagnement individualisé.

(1) Cocher la / les case(s) correspondante(s)

(2) Écrire en CAPITALES

## IDENTITÉ

Madame  Monsieur

Nom <sup>(2)</sup> :

Prénom <sup>(2)</sup> :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Date de naissance  Lieu de naissance  Âge  ans

Tél 1.

Tél 2.

E-mail <sup>(2)</sup> :

Numéro de Sécurité Sociale (personnel) :

Régime d'affiliation <sup>(1)</sup> :

- au régime général à la caisse de :  Département :
- au régime étudiant
- au régime d'assurance maladie des exploitants agricoles
- au régime des salariés agricoles
- à un autre régime (précisez) :
- tu n'es pas affilié(e) à titre personnel (ayant droit)

Nationalité <sup>(1)</sup> :

- Nationalité française
- Autre nationalité (préciser) :

Tu résides en France de manière régulière et continue depuis :

- moins d'un an
- plus d'un an

Situation actuelle <sup>(1)</sup> :

- lycéen.ne/étudiant.e
- apprenti.e
- salarié.e – CDI
- salarié.e – CDD, Intérim

- en recherche d'orientation
- en recherche d'emploi
- sans activité
- autre (préciser) :

Es-tu suivi(e) par un conseiller (éducateur, référent) ?

- Non
- Oui

Prénom /Nom :  Structure :

Téléphone :  Mail :

As-tu le permis B ?  oui  non

Date à partir de laquelle tu es disponible :

Exerces-tu des activités susceptibles d'influer sur ta disponibilité (job, études, autres) ?

- Non  Oui → Dans ce cas, précise les jours où tu n'es pas disponible <sup>(1)</sup> :
- lundi matin  lundi après-midi  mardi matin  mardi après-midi
- mercredi matin  mercredi après-midi  jeudi matin  jeudi après-midi
- vendredi matin  vendredi après-midi  samedi / dimanche

# 100% motivé·e

**Indique la ou les mission(s) que tu as choisie(s) et explique-nous ton choix.**

*La motivation étant le critère de sélection prépondérant, n'hésite pas à développer ta réponse sur papier libre.*

Intitulé de la mission :

Mes motivations pour cette mission

Intitulé de la mission :

Mes motivations pour cette mission

Intitulé de la mission :

Mes motivations pour cette mission

Intitulé de la mission :

Mes motivations pour cette mission

Je m'engage auprès de la Ville de Reims sur la sincérité des informations de ce dossier.

Fait à

Le

Signature

Les informations personnelles recueillies via ce dossier de candidature ont pour finalité la bonne gestion et le bon suivi du dispositif. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la réglementation en vigueur, soit 3 ans et ne seront pas utilisées à d'autres finalités sans votre consentement explicite. La Ville de Reims est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : la Direction de la jeunesse, la Direction des Ressources Humaines et les agents territoriaux en charge du recrutement des volontaires. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [dpo@reims.fr](mailto:dpo@reims.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).